

Le Très-Haut a parlé, les légions des Anges
 En transports éclatants célèbrent ses louanges,
 Et sur leurs ailes d'or enlevant Alessiel
 Le portent triomphant jusqu'ou finit le ciel.
 Pour aller accomplir un si divin mystère
 Tous auraient envié le séjour de la terre.

Ainsi finit le poème ! Ainsi parla l'Être-Suprême ! Quel admirable , quel magnifique, je dirais même, si je ne craignais de commettre un blasphème ou une impiété, quel divin langage ! C'est un véritable hymne au repentir et à la contrition, c'est un chant du ciel qui proclame la bonté miséricordieuse de Dieu ; c'est le cantique de l'espérance et du pardon. Cette allocution du créateur est admirable ; mais hélas ! et M. de Jussieu le sait aussi bien que moi, elle pèche dans son orthodoxie. M. de Jussieu a voulu développer toutes les richesses de son imagination} en un mot, il a voulu être poète, et, sous ce rapport son succès est complet. Cette belle et douce harangue a remué dans mon cœur les plus profondes impressions, mais les émotions doivent s'éteindre devant le dogme, devant la vérité, et je ne puis me permettre de ne pas relever ce que contiennent d'inexact les divers passages que je viens de citer. Pascal a avancé que la sévérité de Dieu envers les damnés le surprend moins que sa miséricorde envers les élus. C'est cette sévérité que M. de Jussieu a voulu modifier ; c'est cette miséricorde qu'il a voulu étendre ; il ne s'est pas trompé, dogmatiquement parlant, lorsqu'il a invoqué ces faveurs de la justice de Dieu accordées au repentir des *pécheurs*, mais la décision de Dieu est *irrévocable* envers les *damnés* comme envers les *anges rebelles* (1). Le repentir, l'espérance et le salut ne descendent pas au fond des abîmes infernaux, sur la

(1) Voyez les Saintes Écritures, les Évangiles, les Prophètes, les Pères de l'Eglise, l'opinion de la plupart des papes et de la plupart des évêques. Voyez aussi les décisions des conciles, et notamment de celui de Constantinople, en 540, et l'édit de Justinien qui a précédé ce concile. Voyez encore la décision du quatrième concile de Latran sous Innocent III.